

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 79 (1943)
Heft: 17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Notre journal.* — VAUD : *De l'école active au culte de la paresse et de la discipline libérale au manque de discipline.* — *Société évangélique d'éducation.* — GENÈVE : *Association antialcoolique du corps enseignant.* — NEUCHÂTEL : *Invalidité temporaire.* — *Coin des sociétaires.* — INFORMATIONS : *Instituteurs - institutrices.* — REVUE DES IDÉES : *Face à l'avenir.* — BIBLIOGRAPHIE. — *Convocations.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PAUL-F. GEISENDORF : *Note sur l'origine des écoles enfantines à Genève.* — JUSTE PITHON : *Examens fonctionnels de géographie.* — INFORMATIONS : H. PEITREQUIN : *Les ateliers de loisirs.* — *Le mouvement éducatif en Turquie.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

NOTRE JOURNAL

Ainsi que l'écrivait notre président M. Junod dans l'*Educateur* du 17 avril, nous revenons au *statu quo ante* quant à l'ordonnance des matières de notre journal. La partie corporative reprend la première place ; les convocations se trouvent à la fin, soit à la 8^e page, à laquelle nous renvoyons les intéressés. Toute la question sera reprise à la séance de la Commission administrative du journal, à la fin de l'année. A ce moment d'autres modifications pourront peut-être être décidées.

Rappelons que, aux termes du *Règlement de l'Educateur*, art. 16, la « Commission administrative du journal, formée du Comité central S. P. R., des présidents des sections, des correspondants des sections et des rédacteurs, se réunit une fois par an pour discuter de la marche du journal. Les rédacteurs présentent alors un rapport sur leur activité ». D'habitude la réunion de la commission a lieu en décembre.

Les rédacteurs.

VAUD DE L'ÉCOLE ACTIVE AU CULTE DE LA PARESSE ET DE LA DISCIPLINE LIBÉRALE AU MANQUE DE DISCIPLINE

Il paraît surprenant, au premier abord, que nos populations s'intéressent beaucoup à l'école, alors que les événements sensationnels se succèdent à un rythme endiablé. Force nous est cependant de constater que le problème de l'éducation et de l'instruction, comme celui des méthodes, sont abondamment discutés dans le public qui s'intéresse beaucoup, comme le loup à l'agneau parfois, à nos écoles. Apparemment extraordinaire, ce phénomène s'explique si l'on réalise que nos observateurs et censeurs sont des pères de famille qui souffrent parfois en

déplorant l'attitude et la manière de vivre de leur progéniture. Mais les réactions de nos enfants sont fonction, en partie tout au moins, du tourbillon dans lequel ils vivent. Extérieurement, tout cela se traduira par de la nervosité, un esprit frondeur, une susceptibilité malsaine. Et l'on s'intéresse alors tout particulièrement à l'école pour l'accuser de mille maux.

Il serait intéressant de se demander si l'école n'a aucune responsabilité dans cette affaire, et si elle doit repousser de très haut toute critique. Mais au fait, quelle est sa position ? Un peu celle de l'écartelé. Tirillée de tous côtés par les tendances les plus diverses, elle souffre fatalement, distraite par trop d'importuns. On reste stupéfait devant l'assurance des profanes les moins qualifiés ; chacun se sent tout à coup l'âme d'un psychologue ; par la flatterie, la critique ou l'intimidation, on cherche à influencer l'école. Et les reproches de pleuvoir ! ces reproches sont tellement contradictoires parfois que les maîtres sincères doivent se demander s'il faut vraiment y prendre garde. Voici quelques extraits de presse significatifs à cet égard :

Dans un ouvrage récemment paru, l'auteur dénonce les abus de pouvoir des maîtres à l'égard des enfants, quand ils s'arment de règlements, n'étant pas armés de leur naturelle autorité. Il revendique pour la classe le droit au chahut, en appelle à « la justice instinctive et sommaire des élèves ». Et la conclusion : « On ne renversera l'école qu'en soulevant et retournant le monde. Seule une secousse universelle décollera de la peau des enfants ses mains grasses d'huile rance, et son suçoir à baisements pernicieux ; seul un déchaînement de l'ouragan cosmique des résurrections originelles pourra lutter contre le vent stupéfiant que, depuis des siècles, tant d'ailes de vampires entretiennent sur le front des élèves comateux. »

Nous lisons, d'autre part, dans un journal d'un canton voisin :

« Un cri d'alarme a été jeté : la moralité de la jeunesse marque un sérieux fléchissement. Interrogez les présidents de tribunaux ou d'autorités tutélaires, les directeurs d'écoles et les pédagogues ; ils vous diront tous combien le mensonge, le vol, la mauvaise conduite — même la malpropreté corporelle — ont augmenté depuis quelques années. Conséquence de la situation économique et surtout de la guerre, vous affirme-t-on peut-être. Est-ce une raison pour ne pas chercher les causes de cette décadence et y remédier pendant qu'il est encore temps ?

» La discipline libérale pratiquée depuis un demi-siècle environ aurait-elle fait faillite ?

» Avouons que trop souvent on a bel et bien manqué de volonté, tandis qu'on croyait, en agissant ainsi, user de patience et de bienveillance. Combien de fois aussi ne cède-t-on pas à la volonté même de l'enfant, voire à un simple caprice, sous le couvert de donner libre

essor à son initiative personnelle ! Que de grands mots, pour de pauvres petites choses... »

Voici enfin d'un journal vaudois :

« Je crains bien plutôt que l'on exagère dans l'autre sens. Tenez : dans nos écoles vaudoises, les leçons sont supprimées un après-midi chaque semaine et sont remplacées par des promenades à travers la contrée. La promenade est certainement un véritable délassément pour les cerveaux surmenés ; mais avez-vous vraiment le sentiment que ces pauvres élèves sont excédés de fatigue, que ces malheureux maîtres sont des tyrans et des brutes ? »

De toutes les tendances qui sont apparues depuis plusieurs années dans le ciel pédagogique, une s'est plus directement imposée, ralliant les suffrages des pédagogues sincères et de ceux qui, ne comprenant pas très bien, voulaient tout de même être « à la page » : l'école active et la discipline libérale. On a brusquement découvert que nos pères n'avaient jamais rien compris à l'enseignement et que nous, leurs élèves, avions passé des années d'ennui et de brimades dans des classes où notre personnalité était pour le moins méconnue et sous l'étouffoir. Quant aux méthodes disciplinaires, c'était pis encore.

Dans tout cela, on n'avait oublié qu'une chose : c'est qu'il exista de tous temps des écoles où l'on travaillait dans l'enthousiasme et la joie.

Parlons d'abord de l'école active, si vous le voulez bien ; nous nous demanderons si, et comment, elle peut dégénérer.

Je me défends de donner une définition de l'école active ; j'éviterai ainsi des « mises au point » et autres rectifications des spécialistes en la matière ; et puis, je déteste les grands mots. Cependant et puisqu'il faut tout de même préciser, l'école active me semble être celle où l'on travaille, où les élèves travaillent (je me permets d'insister), où ils travaillent dans la joie, où ils travaillent jusqu'à la passion parce que quelque chose les y pousse. Ce qui peut déterminer l'enthousiasme des élèves au travail, c'est la matière enseignée, c'est aussi la méthode employée, c'est encore la personnalité du maître.

La matière nous est fixée par un programme ; ce dernier est varié, certainement surcomplet mais pas si mal établi puisqu'il doit prévoir le bagage intellectuel indispensable du futur homme libre. Ce programme comprend encore un certain nombre de branches dans chacune desquelles il y a certaines matières à traiter. Cette ossature primaire de l'enseignement me paraît nécessaire si l'on veut arriver à construire quelque chose de solide. Laisser pour compte une partie de cette matière, avec le degré supérieur en particulier, me paraît dangereux ; et que ce soit de propos délibéré ou sur l'autel d'un centre d'intérêt. Nos efforts doivent tendre à ne prêter aucun enfant, que ce soit par négligence

ou pour l'amour d'une marotte. Cela dit, force nous est de reconnaître que toutes les branches n'enthousiasmeront pas tous les élèves et c'est peut-être très bien ainsi. Il ne faut pas perdre de vue que l'école doit préparer les enfants à la vie ; or la vie est assez loin d'être une succession facile d'événements heureux. Elle prépare à nos écoliers des efforts et des revers. Il n'est pas mauvais et très éducatif de s'astreindre à un travail qui n'est pas dans nos goûts. Je dirais plus : l'obligation d'un labeur qui rebute conduit à l'effort, à l'effort considéré, lui aussi, comme un sport, au culte de l'effort. On apprend à lutter, à serrer les dents, à bander sa volonté, on apprend à devenir un homme.

(A suivre.)

R. M.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION DU CANTON DE VAUD

L'assemblée ordinaire de printemps est fixée au samedi 8 mai, à 14 h. 30, au Palais de Rumine, salle Tissot.

Après un culte de courte durée, présidé par M. Manuel, pasteur à Vevey, M. G. Bornand, pasteur à Poliez-le-Grand, parlera de la religion juive au temps de Jésus-Christ. Le fruit des recherches et des études du conférencier sera utile à tous les éducateurs qui enseignent l'histoire biblique, particulièrement le drame évangélique.

La séance est publique.

Le comité.

GENÈVE

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Notre assemblée générale eut lieu le 26 mars à 18 h. 15 à la Taverne de Plainpalais, Restaurant sans alcool, rue de Saussure 6. L'ordre du jour statutaire une fois épuisé, nous eûmes la joie de pouvoir remettre à M. le professeur Manfred Schenker un modeste cadeau à l'occasion de son 60^e anniversaire, fêté le 28 mars 1943. M. Schenker fut, avec M^{lle} Alice Descœudres, membre fondateur de notre association.

Petite assistance à la conférence du D^r L.-M. Sandoz, le soir, après le souper traditionnel. L'obscurcissement et la pluie en sont-ils la cause ? M. Sandoz n'en intéressa pas moins son auditoire par un riche exposé sur la question actuelle des vitamines, des régimes alimentaires, de certains préjugés concernant l'alcool (dans la pratique des sports surtout), du cœur, etc. Un film commenté compléta ce que nous venions d'entendre. Aucune des personnes présentes ne regretta sa soirée.

NEUCHÂTEL

INVALIDITÉ TEMPORAIRE

Dans son rapport d'exercice présenté à l'assemblée des Délégués, le 27 mars dernier, M. Rothen est revenu sur la question soulevée dans ma chronique du 13 mars relative à la mise à la retraite d'office des

titulaires qui ne seraient pas à même de reprendre leurs fonctions, après épuisement des prestations de la Caisse de remplacement.

Cette mesure, prise par les autorités de La Chaux-de-Fonds sur proposition de l'ancien directeur des écoles primaires de cette localité, a ému notre Comité central. Le 17 mars son bureau a été reçu en audience par le chef du Département de l'instruction publique pour un entretien sur la question.

Nos représentants ont fait ressortir tout spécialement le préjudice que l'application de cette mesure ferait subir à notre Caisse d'entr'aide et au Fonds scolaire. Celui-ci aurait besoin de ménagements. Quant à notre œuvre de solidarité, elle serait atteinte dans son essence même, fondée qu'elle fut pour prolonger les services de la Caisse cantonale de remplacement pendant 150 jours.

Pour sa part, M. le chef du Département ne peut admettre que les titulaires malades continuent d'être rétribués au delà du moment où cessent les prestations légales prévues pour le remplacement. La mesure incriminée aurait aussi, à ses yeux, l'avantage de desserrer les rangs des trop nombreux remplaçants qui sont à la recherche d'un poste, parfois depuis plusieurs années.

« Nous comprenons fort bien, dit le rapporteur, que l'on vienne en aide à ces jeunes gens sans place. Mais, demande-t-il, est-ce au corps enseignant en fonctions à supporter les conséquences de l'organisation défectueuse de notre enseignement pédagogique contre laquelle notre association s'est élevée à maintes reprises et qui est cause, pour une grande part, de la pléthore de jeunes maîtres dont souffre notre canton ? »

Ce problème sera peut-être repris sans trop tarder. En attendant, la Caisse d'entr'aide pourra poursuivre son œuvre bienfaisante grâce à l'entente intervenue entre le Département et nos mandataires, et qui ressort d'un procès-verbal dont M. Rothen a donné lecture. En voici les points principaux :

Lorsqu'un membre du corps enseignant aura épuisé la période de 250 jours consécutifs de remplacement, il perdra le droit à son traitement.

Si la maladie se prolonge, il pourra opter entre les deux solutions suivantes :

1. mise à l'invalidité, à la charge du Fonds scolaire ;
2. mise au bénéfice de la Caisse d'entr'aide pour une période de 150 jours, au maximum.

A l'échéance de cette période, l'intéressé ne pourra plus prétendre à retrouver le poste qu'il occupait dans l'enseignement. Il ne lui restera que la possibilité d'être mis au bénéfice de la rente d'invalidité servie par le Fonds scolaire.

Dans quelques cas de convalescence de longue durée, le Département de l'instruction publique se déclare prêt à examiner la possibilité

de prolonger d'un ou deux mois l'échéance au terme de laquelle la mise au concours du poste sera prononcée.

Ces conclusions feront l'objet d'un prochain arrêté du Conseil d'Etat.

Elles répondent aux désirs de nos représentants et dénotent une bienveillante compréhension de la part de M. le chef du Département de l'instruction publique.

J.-ED. M.

COIN DES SOCIÉTAIRES

Section de Boudry. — Cette section vient de se livrer à un recrutement intense. Son président, M. Maurice Barret, vient de nous annoncer l'admission de quatre nouveaux membres : M^{me} A.-Marg. Borel, à Corcelles ; M^{lle} Thérèse Borel, à Peseux ; MM. Georges Treuthardt et René Perrenoud, tous deux instituteurs à l'orphelinat de Belmont sur Boudry.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces nouveaux collègues.

J.-ED. M.

INFORMATIONS INSTITUTEURS-INSTITUTRICES

Voici, d'après une statistique publiée par l'*Unione Magistrale Ticinese*, comment dans nos cantons, se répartissent les membres du corps enseignant quant au sexe. Le premier nombre est celui des *instituteurs*, le second celui des *institutrices* et le troisième la proportion en pour cent, qui varie de 0 (Glaris) à 89 (Nidwald). A relever que les cantons catholiques de la Suisse centrale ont la plus forte proportion d'institutrices.

Glaris : 111, 0, 0. *Appenzell-Extérieur* : 119, 4, 3. *Grisons* : 553, 54, 9. *Thurgovie* : 398, 56, 15. *St-Gall* : 638, 137, 18. *Schaffhouse* : 127, 27, 21. *Bâle-Campagne* : 201, 57, 22. *Soleure* : 365, 112, 24. *Lucerne* : 416, 134, 25. *Zurich* : 1118, 387, 26. *Argovie* : 502, 297, 37. *Berne* : 1594, 1197, 43. *Bâle-Ville* : 92, 83, 47. *Vaud* : 622, 546, 47. *Fribourg* : 310, 316, 50. *Tessin* : 262, 373, 58. *Genève* : 177, 243, 58. *Valais* : 425, 372, 59. *Appenzell-Intérieur* : 18, 26, 59. *Neuchâtel* : 136, 256, 65. *Zug* : 38, 92, 66. *Schwytz* : 66, 141, 68. *Uri* : 20, 80, 80. *Obwald* : 13, 61, 82. *Nidwald* : 7, 57, 89.

REVUE DES IDÉES FACE A L'AVENIR

Mot d'ordre de Fritz Wartenweiler.

Quelle que soit l'issue de la guerre, le monde va connaître une transformation profonde, dans sa structure interne comme dans son aspect extérieur.

Nous, Suisses, nous n'avons pas à hausser les épaules, mais à prendre des résolutions et à les traduire en actes.

Restons ce que nous sommes. Nous n'avons pas à changer les principes qui sont à la base de notre existence : collaboration de tous et responsabilité de chacun ; la liberté, avec ses droits et ses devoirs ; construire en partant d'en bas, mais avec des dirigeants qui soient conscients de leur devoir ; travailler vaillamment pour un pain honnêtement gagné.

Apprenons ce qui a une vraie valeur ! Le succès, qui ne prouve rien, ne doit pas nous aveugler. Mais une même leçon nous est donnée par tous, vainqueurs et vaincus, combattants et héros de la résistance. Celui dont l'esprit étroit demeure captif de l'égoïsme détruit la communauté et compromet, par là même, la vie de l'individu ; celui qui se laisse absorber tout entier par le groupe abdique toute vie personnelle et compromet, par là même, la vie de la communauté.

Devenons ce que nous devons devenir ! Des personnalités fortes dans un ensemble solide. Que toutes nos énergies soient mobilisées au service d'un même idéal :

Un peuple unique de frères.

Un peuple fraternel à l'égard des autres peuples.

... Un trop grand nombre se bornent, chez nous, à espérer ou à craindre la victoire ou la défaite des uns ou des autres. Nous garderons notre place à nous, quoi qu'il arrive.

Dans le cas où surviendraient des transformations qui ne nous sembleraient ni justes, ni durables, et dont l'inspiration serait contraire à notre esprit, nous demeurerons fidèles à notre tradition, à notre caractère propre.

Si l'Europe de demain accorde une égalité de droits et de traitement à toutes les patries, nous affirmerons notre volonté de collaborer avec les autres nations, invitées à s'unir pour un effort commun, dans une atmosphère de plein respect mutuel.

Tant que la guerre dure, inclinons-nous devant tous les exemples de courage, de vaillance, de sacrifice et de patience. Repoussons toute idolâtrie du succès, tout compromis avec ce qui serait contraire à l'honneur ! Sachons aider partout où nous pouvons aider, secourir les sans-patrie et l'enfance victime.

Au lieu de la destruction et de la terreur, la foi dans la reconstruction ! En face de la licence et de l'asservissement, la foi dans l'obéissance et dans la liberté !

En dépit de toutes les petites choses, croire à la valeur de la vie intérieure !

Au sein de la méfiance, créer la confiance et mériter la confiance !

Entourés de découragement, accepter vaillamment les charges et servir dans la joie !

En dépit de la nuit et des nuages, croire à l'avenir et travailler !

Non pas le laisser-aller, mais l'énergie !

Non pas la brutalité, mais l'humanité !

Une Suisse libre, juridiquement une, garde sa place nécessaire dans l'ensemble des nations.

Lui donner une nouvelle vie, ce n'est ni l'affaire des autres, ni celle de l'Etat, ni celle des seuls facteurs extérieurs ; c'est de l'effort de chacun que doit naître cette Suisse régénérée. Le fondement en est posé. Déjà des matériaux sont là qui doivent servir à l'édifice. Apporte, toi aussi, ta part ! Accomplis ta tâche propre, sans bruit, dans la confiance. A toi de tailler les pierres, de raboter les poutres ! A Dieu, le Seigneur, de construire.

Du *Messenger social*.

BIBLIOGRAPHIE

Pages suisses. Collection de brochures publiées sous la direction de Alf. Werner, J. Rossel, Frs Lachenal, E.-A. Niklaus et G. Buchet, chez A. Kundig, Genève. Dépôt général : Naville et C^{ie}, Genève.

Cette collection, destinée à nous familiariser avec les multiples aspects du patrimoine helvétique, vient de s'enrichir de deux nouveaux cahiers, portant ainsi leur nombre à 14 : *Le réduit national*, par le colonel Louis Couchepin, et la *Situation de la Suisse face à la quatrième année de guerre*, par M. Feldmann, conseiller national.

Ces cahiers, fort bien présentés et d'un prix modique (80 centimes), ont leur place tout indiquée dans nos bibliothèques scolaires et le maître y puisera d'utiles renseignements.

La Société romande des Lectures populaires a eu l'heureuse idée de ressusciter un des plus captivants récits d'Urbain Olivier, **Adolphe Mory**, le roman campagnard épuisé depuis plusieurs années. On y admirera toutes les qualités qui ont fait la réputation du conteur vaudois : connaissance et amour de la vie rurale, finesse d'observation, élévation de sentiment et de pensée, avec ce sourire de bonhomie indulgente qui donne tant de saveur aux écrits de notre vieux romancier, resté jeune en dépit du temps.

Geph-Revue, bulletin officiel de l'Exposition philatélique nationale, Genève 1943. Publiée par la Commission de Presse et Propagande.

Envoyée gratuitement sur demande à M. Ch. Salquin, 86, rue de St-Jean, Genève.

CONVOCATIONS

VAUD

Renens et environs : répétition de gymnastique, messieurs, le 4 mai ; dames, le 11 mai, 17 heures, collège-gare.

Nyon : leçons de gymnastique, messieurs, vendredi 7 mai ; dames, vendredi 14 mai, 17 heures.

Société évangélique d'éducation : assemblée ordinaire, 8 mai, 14 h. 30, Palais de Rumine, salle Tissot.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

NOTE SUR L'ORIGINE DES ÉCOLES ENFANTINES A GENÈVE

Il n'est pas aisé de fixer avec précision le début de l'enseignement enfantin à Genève. Cet enseignement n'existait en tout cas pas avant le début du XIX^e siècle. A cette époque l'instruction publique élémentaire était en grande partie confiée à une œuvre privée, la « Société pour l'instruction religieuse de la jeunesse » ou « Société des catéchumènes » fondée en 1736 et qui subsista jusqu'à la loi du 22 août 1849. En 1816, sous l'influence des idées de Bell et Lancastre, cette société avait renouvelé son système d'enseignement et ouvert des écoles élémentaires où l'on entrait à 6, puis à 5 ans. Bien que les écoles lancastriennes aient appartenu plutôt au degré primaire qu'au degré enfantin, il semble qu'il y ait déjà là des éléments d'enseignement enfantin.

La première et véritable école enfantine de Genève fut l'*Ecole des petits enfants de St-Gervais* ou *Asile de l'enfance* fondée par l'initiative privée en 1826 et qui s'occupait des enfants de trois à six ans (voir son rapport paru en 1835). En 1829, le pasteur Ramu ouvre, à la rue Gourgas, un asile de l'enfance qui devient en 1845 l'*Ecole des petits enfants de Plainpalais* et s'installe en 1846 à côté du temple de Plainpalais (probablement l'actuelle sacristie). En 1834 se fondent à Carouge l'*Asile des petits enfants* et à Rive l'*Ecole des petits enfants* (ou école de l'enfance) qui reçoivent les enfants de 2 ½ à 6 ans. Ces établissements étaient absolument indépendants de l'Etat. La loi du 27 janvier 1834 sur la direction et l'administration des établissements d'instruction publique, qui réglait le mode de surveillance des écoles par l'Etat, ne fait mention d'aucune école enfantine. Celle du 5 mai 1835, qui instituait les écoles primaires dans chaque commune, ne prend aucune mesure concernant les écoles enfantines. En 1837, l'Etat se borna à reconnaître l'*Ecole des petits enfants de Rive*.

Le régime issu de 1846, qui entendait pourtant refondre complètement l'organisation scolaire genevoise, continua dans ce domaine de l'enseignement enfantin la politique de l'ancien gouvernement et ne se décida pas à proposer la création d'écoles enfantines officielles ; il craignait d' « accoutumer les parents à se décharger d'une tâche naturelle, salutaire et moralisante ». Le 10 novembre 1847 cependant, le Conseil d'Etat prenait un arrêté constatant « que les élèves qui sortent des écoles de l'enfance se montrent en général plus dispos et mieux préparés que ceux de leurs condisciples qui ne les ont pas fréquentées et qu'il y aurait de grands avantages à ce que l'Etat encourageât les fondations particulières ayant pour but l'établissement d'écoles semblables ». En conséquence le Département de l'instruction publique était autorisé « à faire une allocation qui n'excédera pas 200 francs par an à ceux de ces établissements qu'il jugera les plus propres à atteindre le but proposé, à la condition expresse qu'ils se soumettront

à la surveillance, ainsi qu'à la direction générale des inspecteurs des Ecoles primaires du canton et qu'il n'y sera gardé aucun enfant âgé de plus de six ans » (*Recueil des lois*, t. XXXIII, p. 512).

Cet arrêté favorisa la création d'un certain nombre d'écoles enfantines. Le Département de l'instruction publique invitait le maire de Lancy à créer une école enfantine, et cette initiative fut suivie d'effet. En 1848, le Conseil municipal du Petit-Saconnex prenait à sa charge l'école enfantine privée de Montbrillant, en 1849, celui de Plainpalais l'Asile de l'enfance, soit Ecole des petits enfants de Plainpalais. En 1852, « un généreux donateur », M. Tissot, léguait à la ville de Genève une somme importante pour le développement des écoles de l'enfance. Pour se conformer à son vœu, la ville ouvrit en 1853 une école enfantine à Coutance, en 1855 une à la rue des Corps-Saints, en 1856 une à Saint-Antoine. En 1856 on voit se créer des écoles enfantines à Meyrin, en 1857 à Cologny, en 1865 à Plan-les-Ouates, Veyrier, Dardagny, Avully, en 1871 à Chancy, Troinex et Versoix.

Subventionnées par l'Etat, les Ecoles enfantines n'en restaient pas moins dues à l'initiative des communes ou des particuliers. Ce n'est que la loi sur l'Instruction publique du 19 octobre 1872 qui, par son article 17, établit pour chaque commune l'obligation de posséder au moins une école enfantine, surveillée par le département et subventionnée par l'Etat. Sous cette impulsion l'an 1872 vit s'ouvrir des écoles enfantines au Grand-Saconnex et à Genthod, 1873 à Russin et 1874 au Petit-Saconnex, Eaux-Vives, Thônex, Anières, Chêne-Bougeries, Pregny, Russin, Laconnex, Vernier, Vandœuvres, Perly-Certoux, Jussy et Corsier, Satigny, Hermance, etc.

Légalement donc, les écoles enfantines officielles datent de 1872, mais on voit par cet exposé que certaines d'entre elles furent créées un demi-siècle avant que l'Etat n'oblige les communes à s'occuper de l'enseignement infantin.

PAUL-F. GEISENDORF.

EXAMENS FONCTIONNELS DE GÉOGRAPHIE

Mes élèves de 4^e (3^e année du degré moyen) et moi-même, il faut le dire, ont été initiés il y a deux ans, à une étude intelligente de la géographie, lors d'une inspection de classe par M. P. Aubert, inspecteur scolaire, à Lausanne. Les quelque dix questions qu'il leur avait alors proposées, livres ouverts et carte déroulée, les avaient fort intéressés, et m'avaient à moi-même montré une possibilité d'observation et de raisonnement par un enseignement de cette discipline autre que celui habituel qui fait presque exclusivement appel à la mémoire. Dès lors, je me suis efforcé de mettre en pratique les conseils de l'inspecteur, et de donner un autre tour à mon enseignement de la géographie. D'autre part, fonctionnant comme expert aux examens des apprentis de commerce et de banque, j'ai constaté que le maître secondaire qui interrogeait les candidats sur leurs connaissances géographiques faisait toujours

appel à leur raisonnement et à leur faculté d'observation de la carte ; et j'ai été surpris à cette occasion de voir combien peu d'entre eux savaient « mettre en fonction » le bagage, souvent très riche, de leurs connaissances en géographie générale ainsi qu'en géographie économique. Il y a donc une manière surannée d'enseigner cette branche, disons carrément une routine à corriger. Et c'est bien cela, certes, que l'examen de géographie de ce printemps a voulu nous montrer ; je vois davantage dans cette heureuse innovation un enseignement aux maîtres plutôt qu'un contrôle des connaissances de nos écoliers. Je ne sais pas encore les résultats de cet examen dans le canton ; il me tarde de les apprendre. Pour ce qui concerne ma classe, je ne crains pas de dire que mes élèves attendaient cet examen avec plaisir, et s'en sont fort bien tirés, ma foi. Et je ne puis que souhaiter que cet essai donne l'orientation nouvelle qu'on en attend, et qu'il soit renouvelé pour d'autres branches.

Pour mes collègues qui veulent se tenir au courant des progrès de la pédagogie, qui tiennent à être à la page, voici une série de questions semblables à celles de l'examen qu'ils peuvent proposer à leur classe ; celles annotées des lettres P.A. m'ont été indiquées par M. l'inspecteur Aubert.

A. Questions faciles :

1. Montrez sur la carte Schaffhouse, puis Bâle.

Lisez l'altitude de ces deux villes.

Laquelle des deux a l'altitude la plus basse ?

Question : Si ces altitudes n'étaient pas marquées sur la carte, auriez-vous pu trouver vous-mêmes la ville la plus haute et la ville la plus basse ?

Expliquez votre réponse. (P.A.)

2. Même exercice avec les villes de Bienne et d'Aarau, de St-Ursanne et de Besançon, de Sion et de Genève.

3. Observez la région septentrionale du canton de Lucerne.

Question : Quelle est la pente générale du terrain ?

A quoi le voyez-vous ?

4. Même exercice avec le canton du Tessin.

Y a-t-il un autre canton suisse dont le terrain s'incline dans la même direction ?

5. Montrez l'Aar à Bienne, le Rhin à Coire et à Bâle, le Rhône à Martigny, le Doubs à St-Ursanne.

Question : Expliquer pourquoi ces rivières font un coude brusque.

B. Questions plus difficiles :

1. Cherchez sur la carte la source de la Grande Emme, puis celle de l'Aar.

Observez bien l'endroit de chacune de ces deux sources.

Question : Laquelle de ces deux rivières a le plus d'eau en été ? au printemps ?

Expliquez votre réponse.

2. Même exercice avec : le Rhône et la Birse, le Tessin et la Broie, la Reuss et la Suze, l'Aar et l'Orbe, le Rhin et la Venoge ?

3. Montrer sur la carte la lac de Joux, Bière et le sommet du Mont-Tendre.

Dites l'altitude de chacun de ces trois lieux.

Comparez la distance entre le Mont-Tendre et le lac de Joux et entre le Mont-Tendre et Bière. .

Question : De quel côté la pente du Mont-Tendre est-elle la plus rapide ? (P.A.)

4. Dites l'altitude du Léman.

Dites sa profondeur.

Question : A quelle altitude se trouve le fond du lac ? (P.A.)

5. Complément à la question de l'examen concernant le lac de Neuchâtel se vidant dans le Léman.

Construisons, dans la caisse à sable ou en plein air, deux lacs d'altitudes différentes, et pleins d'eau. Faisons-les tout à coup communiquer par un canal.

Observons à quel moment le courant cesse dans le canal.

Questions : Jusqu'à quel moment le lac de Neuchâtel se viderait-il dans le Léman ?

De combien de mètres le niveau du lac de Neuchâtel baisserait-il ? (29 m.) De combien de mètres celui du Léman monterait-il ? (29 m.) (Tableau !...)

Quelle serait l'altitude de ces deux nouvelles nappes d'eau ? (433 — 29 = 275 + 29 = 404 m.)

6. Indiquer l'altitude du lac de Lugano.

Indiquer celle du lac Majeur.

Question : Dites dans quel sens coule la Tresa.

7. Indiquer l'altitude du lac de Côme.

Questions : Pourrait-il y avoir une rivière coulant du lac de Lugano au lac de Côme ?

Par où passerait-elle ?

8. Montrer Bellinzone, Locarno.

En regardant du côté de Locarno, de quel côté du wagon faut-il s'asseoir pour voir le lac Majeur ? (P.A.)

C. Questions difficiles :

1. Montrez Zermatt, la chaîne des Mischabel, de la Dent Blanche.

Question : Laquelle de ces deux chaînes donne de l'ombre sur Zermatt à 17 heures ? (P.A.)

2. Tracez l'itinéraire d'une course scolaire : Cossonay-Lausanne (train)-Ouchy-Montreux (bateau)-Oberland bernois jusqu'à Spiez. Puis Spiez-Kandersteg (train)-col de la Gemmi-Louèche-Cossonay. (Excursion de deux jours.). Consultez l'horaire.

Question : Où pensez-vous que vous coucherez ? (P.A.)

3. Observez votre verre de thé, après l'avoir sucré, et après y avoir versé délicatement un peu de lait. Le sucre et le lait se mélangent-ils au thé facilement sans l'aide de la cuiller ?

Avez-vous vu la Jonction à Genève ?

Si oui, qu'avez-vous remarqué du mélange des deux eaux, celle de l'Arve, boueuse et celle du Rhône limpide ?

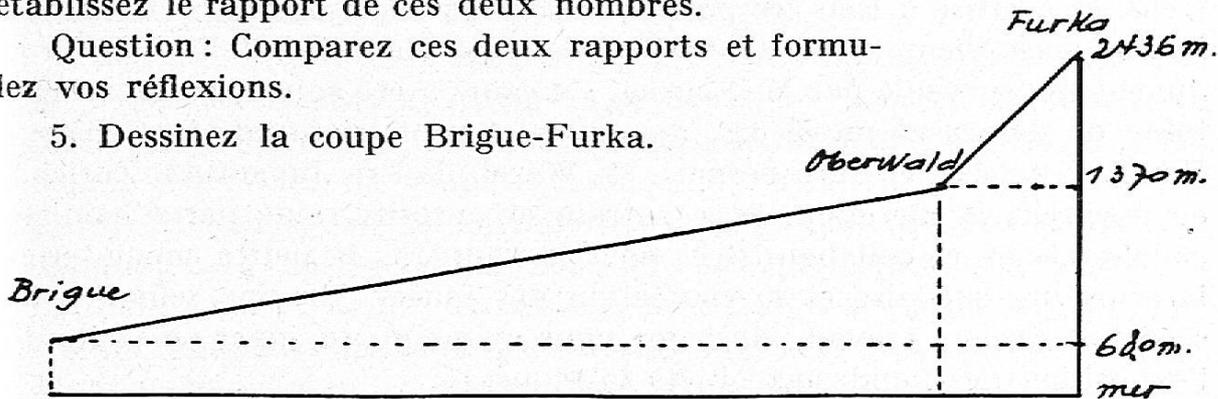
Question : Pouvez-vous expliquer ce phénomène ?

4. Calculez la population urbaine et citadine du canton de Genève, et établissez le rapport de ces deux nombres.

Calculez la population urbaine et citadine totale du canton de Vaud ; établissez le rapport de ces deux nombres.

Question : Comparez ces deux rapports et formulez vos réflexions.

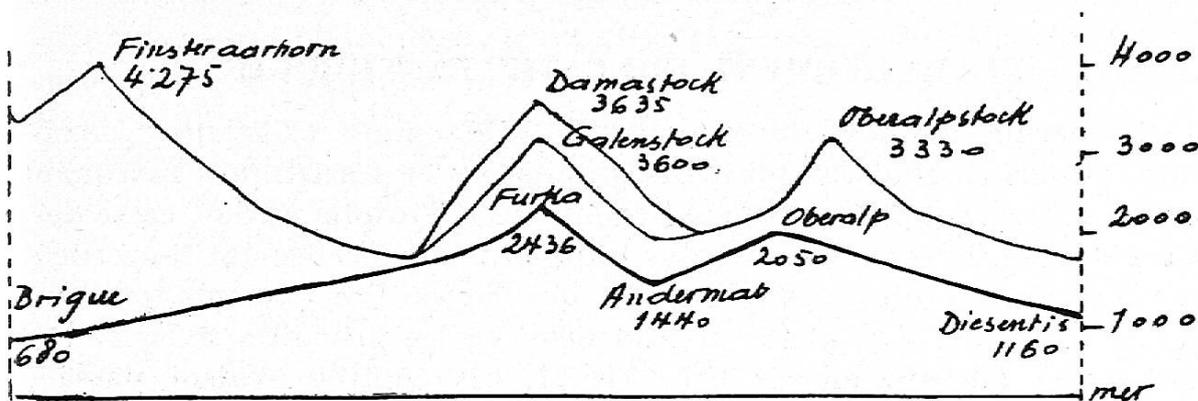
5. Dessinez la coupe Brigue-Furka.



Mesurez les distances approximatives entre Brigue et Oberwald, et Oberwald-la Furka.

Calculez le % de pente approximatif entre Brigue et Oberwald, Oberwald-la Furka, ainsi que le % moyen Brigue-la Furka.

6. Dessinez la coupe Brigue-col de la Furka-Andermatt-col de l'Oberalp-Diesentis, avec le profil des montagnes au bord de cette coupe.



JUSTE PITHON.

INFORMATIONS **LES ATELIERS DE LOISIRS**

Cette œuvre en faveur de la jeunesse, sous les auspices de Pro Juventute, poursuit son petit bonhomme de chemin, plus facilement dans les villes qu'à la campagne.

Les parents et le corps enseignant sont tous d'accord sur le but des loisirs, c'est-à-dire reconnaissent l'importance des heures libres bien employées. Cependant, si l'organisation de travaux manuels paraît simple, si un local, des outils, des matières premières et des finances sont relativement faciles à trouver, il n'en est pas de même pour les personnes chargées de s'occuper du travail, car il faut des chefs possédant des connaissances techniques suffisantes, aimant la jeunesse et ayant du temps à lui consacrer par dévouement plus que par gain.

Il y a trois ans, un cours pour chefs d'ateliers a été organisé à Montreux et a laissé à tous les participants d'heureux souvenirs. Un semblable cours vient de se donner à Lausanne, dans les ateliers de Pro Juventute, surveillé par M. Liardet. Ce cours a été suivi par une vingtaine de dames et messieurs, amateurs et professionnels, de Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura bernois. M. Wezel, de Pro Juventute, Zurich, en assumait la direction, avec entrain et autorité, aidé par d'habiles collaborateurs et collaboratrices pour la vannerie, la petite menuiserie la sculpture suédoise et la confection des jouets. En une semaine, il s'est fait du bon travail, ainsi que nous avons pu en juger en visitant l'exposition des nombreux objets fabriqués.

Les exercices pratiques étaient coupés de causeries intéressantes et de discussions. Une jolie soirée récréative a clôturé ce cours qui a fait aussi l'objet d'un radio-reportage.

Et maintenant, chers collègues « loisiristes », bien conseillés et entraînés, les uns vont perfectionner leur enseignement manuel et, les autres vont essayer de créer des ateliers.

Bon courage à tous !

H. PEITREQUIN.

LE MOUVEMENT ÉDUCATIF EN TURQUIE

Le dernier rapport du Ministre de l'Éducation (*Türkiye Cumhuriyeti Maarifi*), contient plusieurs graphiques et statistiques marquant les progrès accomplis dans l'enseignement en Turquie durant cette dernière décade. Les données les plus frappantes sont celles qui concernent le nombre des écoles, des maîtres et des élèves. Par exemple, pendant l'année 1930-31, il y avait environ 6000 écoles primaires avec 16 000 maîtres et 500 000 élèves. En 1940-41, ces chiffres avaient passé à 10 000 écoles, avec 19 000 maîtres et 950 000 élèves. Les écoles secon-

dares, y compris les lycées, augmentèrent pendant cette même période de 90 à 225, leurs maîtres de 1500 à 4800 et leurs élèves de 30 000 à 122 000. Sur les 60 écoles techniques existant actuellement, 35 seulement fonctionnaient en 1930-31. Le personnel enseignant de ces écoles a doublé (850 au lieu de 425) et le nombre des élèves plus que triplé (11 000 au lieu de 3500). Il y a maintenant 18 universités et collèges supérieurs avec 800 professeurs et 14 000 étudiants, comparé à 10, dix ans auparavant, avec 500 professeurs et 4500 étudiants. Dans les petits villages, dont plus de 40 000 ont moins de 400 habitants, un genre spécial d'école, connu sous le nom de *Egitmen*, a été institué. Ces écoles, comme on le sait, recrutent leurs maîtres dans le village même, parmi les jeunes gens qui ont accompli leur service militaire et qui sont préparés à leurs fonctions pédagogiques dans un institut de village.

B. I. E.

TEXTES LITTÉRAIRES **LE BORINAGE**

Wasmès, c'est le cœur du Borinage, le centre du pays noir, succession de hauteurs coupées de ravins aux bords déchirés où apparaît, par places, la houille. Au sud, de grands bois ferment l'horizon. Là vit, depuis des siècles, un peuple d'hommes qui s'agitent, durant la moitié de leur existence, dans les entrailles de la terre. Cette activité souterraine apparaît à la surface du sol : ce ne sont que hautes cages, grandes pyramides noires, hautes deux fois comme les maisons, leurs rougeoyantes sur lesquelles flottent des vapeurs grises et des fumées sombres. Paysage humain qui n'est pas sans grandeur. Le soir, les vitres des estaminets s'allument, cependant que les ménagères s'emploient au fond des cuisines. Ces mineurs sont pauvres ; ils ne sont pas toujours écrasés de tristesse et certaines de leurs coutumes sont curieuses.

Vie de Vincent van Gogh. Grasset, édit. CHARLES TERRASSE.

JARDINS DE MAISONS

Tout autour, d'autres jardins pareils au nôtre, avec leurs orangers en boule, leurs citronniers, leurs oliviers gris, les troncs écorchés des eucalyptus, les tamaris plumeux, et ces plantes à larges feuilles, genre rhubarbe, et ces jarres d'où tombent des cascades de roses, de géraniums. Débauche de couleurs : toutes les nuances de l'arc-en-ciel. Chacune de ces habitations qu'on aperçoit et qui brille au soleil à travers sa haie de cyprès, est crépie d'un ton différent : blanc, rose, mauve orangé. Le vermillon des tuiles contre le bleu du ciel. Et ces vérandas de bois peintes en brun, en pourpre, en vert sombre ! A droite, la plus proche : une maison ocre à volets bleu pervenche. Et cette autre, d'un blanc si cru, avec ses jalousies d'un vert acide

et son large pan d'ombre violacée! Qu'il serait bon d'avoir sa maison là, de faire son bonheur là, d'avoir toute une vie à vivre là...

Les Thibault, Epilogue.

R. MARTIN DU GARD.

PETITE VILLE AU PRINTEMPS

Visiter une petite ville en avril, c'est chercher l'attendrissement. Le lilas sur le mur, la beauté du diable des cathédrales, les flots d'innocence qui viennent avec l'azur dans les rues, ce bleu sourd qui niche sous les tuiles, les tentes légères que dresse le matin, tout frappe le cœur et l'esprit. Qu'une hirondelle palpite un instant dans le noir de la grange ouverte, et disparaisse, et voici portée à son plus haut point une jubilation que rien d'autre ne peut donner : une joie des idées. L'ombre du clocher avance et crayonne la place claire.

Suite bourguignonne.

PIERRE GIRARD.

LES LIVRES

En scène les gars ! par Robert Porret. Editions Delachaux et Niestlé.

On est souvent embarrassé pour trouver des scènes agréables à faire jouer par nos élèves. M. Porret nous apporte six scènes nouvelles, sortes de variations sur des chansons populaires connues, qui sont pleines de fantaisie et que les enfants interpréteront avec plaisir. L'auteur montre comment on peut tirer parti de tout pour les costumes et comment les scénarios qu'il propose peuvent être modifiés selon l'imagination des acteurs et les exigences d'ordre pratique. ALB. R.

Brush up Your English, par Mary D. Hottinger. A. Francke, éditeur.

Ce petit livre vise à donner à l'élève autre chose que la connaissance de la langue écrite. Il doit le mettre en possession de l'anglais parlé, de la langue de tous les jours. Pour cela, l'auteur a imaginé une série d'exercices dans lesquels sont évoquées toutes les circonstances de la vie moderne. *Brush up Your English* est spécialement conçu pour le travail personnel et rendra service à tous ceux qui voudront améliorer leur connaissance de l'anglais.

Les grands romans d'amour, par Michel Epy. Edit. de la Baconnière.

Cet ouvrage est une manière de voyage sentimental qui s'aventure dans le temps, peut-être un peu perdu, et dans l'espace, jusqu'aux rayons des vieilles bibliothèques encombrées de romans désuets, à la recherche des livres sacrés depuis longtemps chefs-d'œuvre et dont les beautés nous enthousiasmeraient encore si nous consentions à les relire avec l'ingénuité d'une enfance pure.

Tentative un peu hasardeuse peut-être, mais bienfaisante pour l'âme et surtout pour le cœur, car il ne faut pas désespérer des emballements de nos prédécesseurs, et nous-mêmes n'oublions pas ce qu'il y eut de sacré dans nos enthousiasmes juvéniles lors de nos premiers contacts avec ces grandes œuvres.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LAUSANNE | **ANDRÉ OYEX** | Prix spéciaux pour
Courses d'écoles
Buffet de la gare CFF | Téléphone 276 01

ANZEINDAZ ★ **Hôtel Anzeindaz et Refuge des Diablerets**
Ouvert toute l'année - Place pour 100 personnes - Restauration
GRAND CENTRE D'EXCURSIONS
Pour vacances : Prix depuis Fr. 9.—
HANS FLOTRON, guide | TÉLÉPHONE: GRYON 5.31.47

 **LE CARILLON** | **LAUSANNE**
Place Chauderon
Téléphone 332 22
Grands restaurants et tea-room sans alcool.
Demandez ses arrangements avantageux pour écoles et sociétés.

La Gruyère | **But d'excursion pour sociétés et écoles.**
Stations de repos et de vacances.
Billet collectif au départ des gares C.F.F. Grandes facilités pour trains spéciaux.
S'adresser à la Direction des Chemins de fer fribourgeois, à Bulle. Téléphone 85.

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz
Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.
Arrêt chemin de fer : Barboleusaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

Prêts

de Fr. 300.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12 à 18 mensualités, **très discrets**, sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à **toute** personne solvable.

Timbre-réponse.

BANQUE GOLAY & Cie, Paix 4, LAUSANNE

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE, LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)



" AU BLÉ QUI LÈVE "

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

Galleries du Commerce (magasin)
près place St. François, Lausanne

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'*Educateur*
et le *Bulletin Corporatif*, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS

Rue Centrale, 15
LAUSANNE

LAUSANNE, 8 mai 1943

LXXIX^e année — N° 18

DIEU · HUMANITÉ · PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur : Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL. SUISSE : Fr. 9.—; ÉTRANGER : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23) - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.



LAUSANNE

Place Chauderon
Téléphone 3 32 22

Grands restaurants et tea-room sans alcool.

Demandez ses arrangements avantageux pour écoles et sociétés.

La Gruyère

But d'excursion pour sociétés et écoles.
Stations de repos et de vacances.

Billet collectif au départ des gares C.F.F. Grandes facilités pour trains spéciaux. S'adresser à la Direction des Chemins de fer fribourgeois, à Bulle. Téléphone 85.

ANZEINDAZ ★ Hôtel Anzeindaz et Refuge des Diablerets

**GRAND CENTRE
D'EXCURSIONS**

HANS FLOTRON, guide

Ouvert toute l'année - Place pour 100 personnes - Restauration

Pour vacances : Prix depuis Fr. 9.—

TÉLÉPHONE : GRYON 5.31.47

LAUSANNE **ANDRÉ OYEX**

Buffet de la gare CFF

**Prix spéciaux pour
Courses d'écoles**

Téléphone 2 76 01

LES PLÉIADES sur VEVEY

1400 m.

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V. à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

(Voir suite page 3)